

LE GESTE DE TROP, qui fait déborder le PAV



Le jaune

N'y jeter que les petits
cartons ménagers.
**Les grands sont à déposer
en déchèterie.**



Le gris

N'utiliser que des sacs
de 50 litres ou moins.



Le vert

Pour des raisons
de salubrité et de sécurité,
nous vous invitons à
**ne pas déposer vos verres
sur la voie publique.**

À noter !

- **Le PAV débordé ?** Assurez-vous que rien ne gêne l'accès dans la trappe.
Dans le cas contraire, contactez-nous afin que nos services interviennent au plus vite.
- **Stationnement gênant :** Il est interdit de stationner à proximité des points d'apport volontaire, pouvant empêcher le service de collecte d'y accéder.
- **Dépôt au sol :** Il est interdit de déposer tout objet, sac ou carton autour des points d'apport volontaire, sous peine d'amende.



Trouvez ce logo sur votre emballage pour
savoir dans quel bac le jeter.



Ce logo indique que le produit ou le contenant
concerné ne doit pas être jeté dans les bacs.

SMAV - Syndicat Mixte Anais Valorisation. Siège social : 11 rue Volta 62217 Tilloy-les-Mofflaines. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

PAV : mode d'emploi



Points d'Apport Volontaire disponibles

CHACUN SA TOUR, chacun son destin !

EMBALLÉS, c'est trié !

TOUS LES **EMBALLAGES** EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON



TOUS LES **PAPIERS**
à lire, à écrire
ou à emballer



Bien les vider, inutile de les laver, déposer dans le bac **SÉPARÉS** les uns des autres et sans sac

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC, pas en vrac !



Vaisselle cassée



Objets en plastique



Déchets hygiéniques



Tous les déchets **EN SAC** et non en vrac

VERRE L'INFINI et au-delà !

Mais où vont-ils ?

Ampoules, néons



DÉCHÈTERIE

Pots de fleur, vitres



DÉCHÈTERIE

Vaisselle en verre,
porcelaine, faïence



BAC GRIS DÉCHÈTERIE

Bouchons de liège,
couvercles, capsules



BAC GRIS BAC JAUNE



UNIQUEMENT
bouteilles,
pots et bocaux



Pour des raisons de salubrité et de sécurité, veuillez à ne pas déposer vos verres sur la voie publique.

QUELQUES ASTUCES pour bien trier

Les cartons

Les cartons de grande taille (supérieure à une boîte à chaussures) sont à déposer en déchèterie.

Les végétaux

Les végétaux (ou déchets verts) sont à déposer en déchèterie. Le compostage peut aussi être une solution.

Le saviez-vous ?

Utiliser un composteur permet de réduire de 1/3 le volume de votre poubelle grise. Devenez éco-citoyen en compostant vos biodéchets !

Le verre

Des Points d'Apport Volontaire (PAV) pour vos contenants en verre sont disponibles dans toutes nos déchèteries.

ATTENTION : La vaisselle cassée, et plus largement tout objet en verre, en céramique ou en porcelaine doit être jetée en déchèterie.

Les autres déchets

Les bidons, bouteilles et flacons plastiques contenant des produits chimiques (exemples : huile de vidange, combustible de chauffage, white spirit, peinture ...) doivent être déposés en déchèterie pour être traités sans risque.

PAS DE CHICHI et en déchèterie



Avant de jeter, pensez à l'espace réemploi de votre déchèterie !



Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés (TLC) peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.
Le devenir des textiles usagés selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés à une adresse identifiée seront reportés ou recyclés.

Retrouvez le point de collecte le plus proche de chez vous sur refashion.fr !



Les déchets chimiques ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en point de collecte et en déchèterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes,...)

